

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
7 mars 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 56<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 juin 2003, à 15 heures

*Président :* M. Sharma ..... (Népal)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires :* M. Mselle

**Sommaire**

Point 110 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

Point 111 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

*Personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités  
(suite)*

Point 112 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (*suite*)

*Conditions de voyage par avion (suite)*

*Traitement et pension de retraite du Secrétaire général et traitement  
et rémunération considérée aux fins de la pension de l'Administrateur  
du Programme des Nations Unies pour le développement (suite)*

*Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation  
pour la promotion de la femme (suite)*

*Centre du Commerce international CNUCED/OMC : esquisse du projet  
de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (suite)*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



Point 122 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

Point 126 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Point 127 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (*suite*)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (*suite*)

Point 128 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (*suite*)

Point 129 de l'ordre du jour : Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental et de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (*suite*)

Point 130 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (*suite*)

Point 131 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (*suite*)

Point 132 de l'ordre du jour : Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité

a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (*suite*)

Point 134 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (*suite*)

Point 135 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (*suite*)

Point 142 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (*suite*)

Point 143 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (*suite*)

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (*suite*)

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (*suite*)

Point 126 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Point 131 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (*suite*)

Point 137 de l'ordre du jour : Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (*suite*)

Point 138 de l'ordre du jour : Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (*suite*)

Point 139 de l'ordre du jour : Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (*suite*)

Point 140 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II (*suite*)

Point 141 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Mozambique (*suite*)

Point 144 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti (*suite*)

Point 145 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (*suite*)

Point 146 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda (*suite*)

Point 148 de l'ordre du jour : Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile (*suite*)

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (*suite*)

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (*suite*)

Point 111 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Clôture des travaux de la Cinquième Commission pour la deuxième partie de la reprise de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale

*La séance est ouverte à 15 h 25.*

**Point 110 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite) (A/C.5/57/L.84)**

*Projet de résolution A/C.5/57/L.84*

1. **M. Dragulescu** (Roumanie), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.84.

2. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.84 est adopté.*

**Point 111 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités (suite) (A/C.5/57/L.65)*

*Projet de résolution A/C.5/57/L.65*

3. **M. Dragulescu** (Roumanie), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.65.

4. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.65 est adopté.*

**Point 112 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (suite)**

*Conditions de voyage par avion (suite) (A/C.5/57/L.64)*

*Projet de décision A/C.5/57/L.64*

5. **M. Ivashchenko** (Ukraine) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.64 au nom du Président.

6. *Le projet de décision A/C.5/57/L.64 est adopté.*

*Traitement et pension de retraite du Secrétaire général et traitement et rémunération considérée aux fins de la pension de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (suite) (A/C.5/57/L.74)*

*Projet de résolution A/C.5/57/L.74*

7. **M. Kendall** (Argentine), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.74.

8. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.74 est adopté.*

*Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (suite) (A/C.5/57/L.88)*

*Projet de résolution A/C.5/57/L.88*

9. **M. Tilemans** (Belgique), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.88.

10. **M. Stoffer** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation ne s'opposera pas à l'adoption du projet de résolution mais qu'elle n'approuve pas les mesures prévues. Il rappelle que la Commission avait accordé une subvention de 600 000 dollars à l'Institut en décembre 2001 et qu'elle lui a encore alloué 150 000 dollars en décembre 2002. Le projet de résolution à l'examen prévoit une nouvelle allocation de 250 000 dollars, imputable sur le fonds de réserve. La délégation américaine compte qu'il ne sera plus exercé de ponctions sur le budget ordinaire ou le fonds de réserve pour financer l'Institut et que la nomination d'un directeur, qu'elle espère imminente, permettra à cet organisme dont l'activité peut être très utile de mobiliser lui-même les fonds dont il a besoin.

11. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.88 est adopté.*

12. **M<sup>me</sup> Afifi** (Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, engage le Secrétaire général à nommer dans les meilleurs délais un directeur de rang D-2 au siège de l'Institut, en République dominicaine. Il faut résoudre une fois pour toutes les problèmes financiers de l'Institut pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat. Le Groupe des 77 est reconnaissant aux États Membres qui ont versé ou annoncé des contributions financières à cet organisme depuis l'adoption de la décision 57/580 de l'Assemblée générale et invite les autres à suivre leur exemple.

13. **M<sup>me</sup> Arce de Gabay** (Pérou), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que celui-ci s'associe à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine. Le consensus qui s'est formé autour du projet de résolution ne peut que faciliter l'application de la décision 57/580 de l'Assemblée générale. Il faut pourvoir le poste de directeur de l'Institut, en tenant compte des recommandations du Bureau des services de contrôle interne, du Groupe de travail chargé d'examiner les activités futures de l'Institut et des consultations officieuses de la Commission. Conjuguée à une dotation de 250 000 dollars, cette décision permettrait à l'Institut de retrouver son dynamisme et de poursuivre ses activités de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

14. **M. Villanueva Callot** (République dominicaine) dit que sa délégation s'associe aux déclarations du

Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe de Rio. L'affectation à l'Institut de la deuxième tranche (250 000 dollars) de la dotation de 500 000 dollars recommandée par le Groupe de travail chargé d'examiner ses activités futures, et la nomination d'un directeur, conformément à la résolution 57/175 de l'Assemblée générale, contribueront à le redynamiser. La Commission agit comme il convient quand elle alloue des crédits à des organismes au service du monde en développement. L'Institut, qui est l'un des trois organes des Nations Unies ayant leur siège dans un pays en développement, est le seul qui se consacre entièrement à des activités de recherche et de formation visant à aider les femmes à participer pleinement au développement, et le seul également qui soit installé en Amérique latine. Les États Membres doivent lui apporter leur soutien politique et verser des contributions volontaires pour assurer durablement son financement et la mise en place des structures qui lui permettront de fonctionner sans interruption.

*Centre du Commerce international  
CNUCED/OMC : esquisse du projet de budget-  
programme pour l'exercice biennal 2004-2005  
(suite) (A/C.5/57/L.90)*

*Projet de résolution A/C.5/57/L.90*

15. **M. Dragulescu** (Roumanie) Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.90.

16. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.90 est adopté.*

17. **M<sup>me</sup> Goicochea** (Cuba) tient à préciser que c'est pour éviter de rompre le consensus que sa délégation a accepté le paragraphe 4 du projet de résolution. Elle accepte la référence à l'alinéa a) de la disposition 105.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation uniquement dans le contexte du projet de résolution à l'examen. Cela ne change rien à sa position sur la référence à cet alinéa dans le contexte d'un autre chapitre du budget-programme. Elle considère de surcroît que cette référence dans le projet de résolution à l'examen ne vaut que pour la moitié du budget du Centre du commerce international qui est financée par l'ONU. Cette mention ne peut avoir d'incidence sur les décisions concernant l'autre moitié du budget, qui est financée par l'Organisation mondiale du commerce, une entité indépendante ayant ses propres règlements.

### **Point 122 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (suite)**

*Étude de la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (suite) (A/C.5/57/L.94)*

*Projet de résolution A/C.5/57/L.94*

18. **M. Kelapile** (Botswana) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.94 au nom du Président.

19. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.94 est adopté.*

20. **M<sup>me</sup> Goicochea** (Cuba) dit que le rapport du Secrétaire général sur les mesures concernant l'administration et la gestion du Haut Commissariat visé aux paragraphes 2 et 3 du projet de résolution devra être examiné à l'échelon intergouvernemental, de même que les recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). La délégation cubaine est convaincue que celui-ci a outrepassé son mandat dans certaines des recommandations formulées dans son rapport sur l'étude de gestion (A/57/488). Elle tient à exprimer ses réserves à ce sujet et s'en expliquera plus longuement lors du débat intergouvernemental sur l'administration et la gestion du Haut Commissariat prévu au paragraphe 3 du projet de résolution.

### **Point 126 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)**

*Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite) (A/C.5/57/L.79)*

*Projet de résolution A/C.5/57/L.79*

21. **M. Tilemans** (Belgique), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.79.

22. **M. Stoffer** (États-Unis d'Amérique) tient à informer la Commission qu'au 1er mai 2003, les États-Unis avaient versé 134 471 000 dollars, soit 96,6 % du montant de 138 948 000 dollars représentant leurs quotes-parts de financement du maintien de la paix mises en recouvrement pour l'année civile 2003. Ils ont également versé 226 624 000 dollars en règlement d'une partie de leurs arriérés. Au total, ils ont donc réglé 361 095 000 dollars.

23. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.79 est adopté.*

24. **M<sup>me</sup> Goicochea** (Cuba) dit que sa délégation attache une grande importance au projet de résolution

adopté en réponse à la présentation pour la première fois d'un aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix. Elle tient à préciser ce que signifie à son sens la disposition du paragraphe 5 invitant le Secrétariat à fournir aux États Membres une justification complète des ressources demandées. Le Secrétariat doit continuer à présenter une information exhaustive, sans modifier la présentation des rapports budgétaires. Les États Membres ont besoin de savoir clairement comment seront utilisées les contributions qui leur sont demandées en fonction de leur capacité de paiement.

25. **M<sup>me</sup> Udo** (Nigéria) note que le projet de résolution n'aborde pas les opérations de maintien de la paix une à une mais énonce les grands principes qui doivent les régir. Elle fait observer que leur efficacité est compromise lorsqu'une forte proportion de postes restent vacants, comme cela se produit plus particulièrement en Afrique. Elle demande donc instamment au Secrétaire général de donner suite rapidement aux paragraphes 16 à 18 du projet de résolution et espère qu'il n'y aura plus de raison de mentionner ce problème dans le prochain rapport sur l'aperçu général.

*Gestion du dispositif relatif au matériel appartenant aux contingents (suite)* (A/C.5/57/L.71)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.71*

26. **M. Getachew** (Éthiopie), Rapporteur, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.71.

27. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.71 est adopté.*

*État d'avancement de la mise en place des stocks stratégiques pour déploiement rapide (suite)* (A/C.5/57/L.72)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.72*

28. **M. Kendall** (Argentine), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.72.

29. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.72 est adopté.*

*Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (suite)* (A/C.5/57/L.73)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.73*

30. **M. Getachew** (Éthiopie), Rapporteur, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.73.

31. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.73 est adopté.*

*Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (suite)* (A/C.5/57/L.76)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.76*

32. **M. Tilemans** (Belgique), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.76.

33. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.76 est adopté.*

*Passation par profits et pertes du matériel appartenant aux contingents dans les missions liquidées (suite)* (A/C.5/57/L.77)

*Projet de décision A/C.5/57/L.77*

34. **M. Getachew** (Éthiopie), Rapporteur, présente le projet de décision A/C.5/57/L.77.

35. **M. Saizonou** (Bénin) signale que la version française du document est intitulée par erreur « projet de résolution » au lieu de « projet de décision ».

36. *Le projet de décision A/C.5/57/L.77 est adopté.*

*Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (suite)* (A/C.5/57/L.85)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.85*

37. **M. Tilemans** (Belgique), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.85.

38. **Le Président** appelle l'attention sur le document A/C.5/57/38 dans lequel sont indiqués les montants répartis entre les États Membres pour chacune des opérations de maintien de la paix, y compris les parts destinées respectivement au compte d'appui et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

39. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.85 est adopté.*

*La séance est suspendue à 16 h 15; elle est reprise à 16 h 30.*

40. **M. Hammerschmidt** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, se félicite de la création d'un poste de conseiller pour la parité hommes-femmes au Département des opérations de maintien de la paix, mais estime que le classement prévu n'est pas suffisant. La prise en considération systématique de l'objectif de la parité suppose de mettre en place les moyens nécessaires dans les différentes unités

administratives : l'éclatement des responsabilités n'est pas efficace. L'intervenant considère que la référence au Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme qui apparaît au paragraphe 29 renvoie à son rôle de coordination et de conseil et rappelle que le Plan d'action de Beijing demande au Secrétaire général et à tous les départements, fonds et programmes des Nations Unies de tenir compte de la problématique homme-femmes dans toutes les activités. Compte tenu des orientations adoptées en la matière, il n'y a rien dans le projet de résolution qui empêche le Secrétaire général de proposer, s'il le juge nécessaire, un renforcement de la capacité d'autres secteurs du Secrétariat dans ce domaine.

41. **M. Bouheddou** (Algérie) dit que sa délégation attache une importance particulière à la décision énoncée au paragraphe 14 du projet de résolution. Il espère que le prochain rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui contiendra les renseignements nécessaires au réexamen des postes approuvés.

42. **M<sup>me</sup> Lock** (Afrique du Sud) souligne que sa délégation a accepté le libellé du paragraphe 18 du projet de résolution, étant entendu que cette disposition ne s'appliquera pas aux postes des différentes missions de maintien de la paix, à ceux inscrits au budget ordinaire ni à ceux des tribunaux, et n'aura pas d'incidence défavorable sur le rôle joué par l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La délégation sud-africaine estime que si l'arrangement prévu peut obliger le Secrétariat à faire preuve de davantage de rigueur dans le recrutement, il peut aussi se traduire par une nouvelle augmentation du pourcentage déjà excessif de postes vacants. Elle attend avec intérêt la présentation d'informations sur les incidences concrètes de cette décision lors de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

43. **M. Elnaggar** (Égypte), se référant aux paragraphes 20 à 23 du projet de résolution, convient lui aussi que l'éclatement des responsabilités n'est pas une solution satisfaisante. Il se félicite à ce propos que le paragraphe 22 insiste sur la nécessité de ne pas créer des fonctions et des capacités qui feraient double emploi. Une gestion rationnelle est essentielle pour un fonctionnement efficace du Secrétariat.

44. **M<sup>me</sup> Goicochea** (Cuba) s'associe aux déclarations des représentants de l'Algérie, de l'Afrique du Sud et de l'Égypte.

45. **M. Ramlal** (Trinité-et-Tobago), se référant plus particulièrement aux paragraphes 20 à 24 du projet de résolution, partage l'avis des délégations qui estiment que, compte tenu des textes adoptés par divers organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, le classement du poste de conseiller pour la parité hommes-femmes devrait être plus élevé. Il juge indispensable de créer pour cette fonction un poste de conseiller hors classe au Département des opérations de maintien de la paix.

*Possibilité de présenter des comptes consolidés pour les opérations de maintien de la paix (suite)*  
(A/C.5/57/L.86)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.86*

46. **M. Tilemans** (Belgique), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.86.

47. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.86 est adopté.*

48. **M. Elnaggar** (Égypte) note que le regroupement des comptes des opérations de maintien de la paix est un moyen de régler le problème des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et d'atténuer les difficultés budgétaires résultant du paiement tardif ou du non-paiement des contributions statutaires dues par les États Membres.

49. La délégation égyptienne souligne que, dans le rapport qui lui est demandé, le Secrétaire général devra présenter un exposé clair et exhaustif de la question et des incidences qu'aurait la consolidation pour toutes les parties intéressées. Les États Membres devront y trouver tous les renseignements dont ils ont besoin pour prendre une décision en connaissance de cause. Pour les aider à se prononcer, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires devra présenter ses observations sur les incidences de la formule envisagée.

*Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (suite)*  
(A/C.5/57/L.91)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.91*

50. **M. Kendall** (Argentine), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.91.

51. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.91 est adopté.*

*Réexamens des montants à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents (suite) (A/C.5/57/L.92)*

*Projet de résolution A/C.5/57/L.92*

52. **M. Getachew** (Éthiopie), Rapporteur, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.92.

53. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.92 est adopté.*

*Rapport d'audit du Bureau des services de contrôle interne sur les politiques et procédures appliquées par le Département des opérations de maintien de la paix pour recruter le personnel civil international des missions (suite) (A/C.5/57/L.93)*

*Projet de résolution A/C.5/57/L.93*

54. **M. Kelapile** (Botswana) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.93 au nom du Président.

55. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.93 est adopté.*

**Point 127 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (suite)**

**a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (suite) (A/C.5/57/L.70)**

*Projet de résolution A/C.5/57/L.70*

56. **M. Kendall** (Argentine), Vice-Président, présentant le projet de résolution A/C.5/57/L.70, dit que les montants indiqués à la troisième ligne du paragraphe 19 et à la septième ligne du paragraphe 21 doivent se lire 40 009 200 dollars et 982 100 dollars, respectivement.

57. **M<sup>me</sup> Pollard** (Directrice de la Division du financement des opérations de maintien de la paix), se référant au paragraphe 9 du projet de résolution, dit que le Secrétariat entend le terme « Prend note de » au sens défini par l'Assemblée générale dans l'annexe à sa décision 55/488, qui dispose que les expressions « Prend note de » et « note » sont des termes neutres qui ne marquent ni l'approbation ni la désapprobation.

58. **M. Sabbagh** (République arabe syrienne) prie le Secrétariat d'appeler l'attention de l'administration de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant sur les dispositions de la décision 55/488 de l'Assemblée générale et, pour éviter tout

malentendu, de lui communiquer un exemplaire du compte rendu de la séance dans lequel sera consignée l'explication donnée par le Secrétariat au sujet de l'expression « Prend note de ».

59. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.70, tel qu'oralement révisé, est adopté.*

**b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite) (A/C.5/57/L.78)**

*Projet de résolution A/C.5/57/L.78*

60. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/57/L.78, que la délégation marocaine a présenté au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ce projet a été présenté à la 55e séance de la Commission, le jeudi 29 mai 2003.

61. **M. Ramadan** (Liban) demande si le montant indiqué au paragraphe 14 du projet de résolution représente le montant total des dépenses occasionnées par l'incident survenu à Cana.

62. **M<sup>me</sup> Pollard** (Directrice de la Division du financement des opérations de maintien de la paix) dit que le montant en question représente la somme due par le Gouvernement israélien du fait de cet incident.

63. **M. Wittmann** (États-Unis d'Amérique) rappelle que, conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, aucun effort ne doit être épargné pour que les décisions de la Commission fassent l'objet du plus large accord possible. Néanmoins, le projet de résolution présenté par la délégation marocaine au nom du Groupe des 77 et de la Chine est un texte sur lequel les délégations n'ont pu se mettre d'accord lors des consultations officieuses. Le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 3, 4 et 14 du dispositif sont contraires au principe énoncé à l'Article 17 de la Charte des Nations Unies qui impose à l'ensemble des États Membres de prendre en charge les dépenses de l'Organisation. En conséquence, la délégation américaine voudrait qu'il soit procédé à un vote enregistré groupé sur les paragraphes en question.

64. *À la demande du représentant des États-Unis d'Amérique, il est procédé à un vote enregistré groupé sur le quatrième alinéa du préambule et sur les paragraphes 3, 4 et 14 du projet de résolution.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie,

Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Comores, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Fédération de Russie, Guatemala, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël.

*S'abstiennent :*

Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay.

65. *Le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 3,4 et 14 du projet de résolution A/C.5/57/L.78 sont adoptés par 80 voix contre 2, avec 47 abstentions.*

66. **M. Sermoneta** (Israël) dit que, comme les années antérieures, sa délégation a voté contre les paragraphes en question et votera également contre l'ensemble du projet de résolution. Sa position quant au fond de la question étant bien connue, il s'abstiendra d'y revenir eu égard au caractère technique des travaux de la Commission. Il tient néanmoins à souligner qu'il est

anormal d'inclure dans une disposition relative au financement d'une opération des paragraphes visant un seul État membre et que la présence de ces dispositions dans le projet de résolution est contraire aux usages de la Commission et nuit à sa crédibilité et à sa réputation.

67. **M. Ramadan** (Liban) dit que sa délégation adhère au principe de la responsabilité collective du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mais elle est également convaincue que les États qui ont commis des actes répréhensibles sur le plan international doivent en assumer les conséquences. Ce principe, énoncé dans la Charte, est repris implicitement au paragraphe 1 e) de la résolution 55/235 de l'Assemblée générale qui dispose que, lorsque les circonstances se justifient, l'Assemblée devrait prendre spécialement en considération la situation des États Membres qui sont victimes des événements ou actions donnant lieu à une opération de maintien de la paix, et celle des États Membres qui sont impliqués de quelque autre manière dans lesdits événements ou actions. C'est sur cette base que l'Assemblée a approuvé antérieurement huit résolutions demandant que l'ONU soit indemnisée du coût des dégâts provoqués par l'attaque perpétrée contre un poste de maintien de la paix à Cana. Cette demande est réitérée au quatrième alinéa du préambule et aux paragraphes 3,4 et 14 du projet de résolution à l'examen.

68. **M<sup>me</sup> Arce de Gabay** (Pérou) dit que sa délégation a voté pour les paragraphes en question, mais considère qu'il serait préférable d'examiner dans une autre instance leurs aspects politiques.

69. **M. Wittmann** (États-Unis d'Amérique) dit que, si sa délégation appuie fermement la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), elle ne peut approuver le texte proposé qui contient des paragraphes qu'elle juge inacceptables. Elle demande donc qu'il soit procédé à un vote enregistré sur l'ensemble du projet de résolution.

70. *À la demande du représentant des États-Unis d'Amérique, il est procédé à un vote enregistré sur l'ensemble du projet de résolution.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie,

Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël.

*S'abstiennent :*

Néant.

71. *L'ensemble du projet de résolution A/C.5/57/L.78 est adopté par 129 voix contre 2.*

72. **M<sup>me</sup> Thorpe** (Australie), parlant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, se félicite de l'adoption du projet de résolution, qui permettra à la FINUL de poursuivre ses activités, mais regrette que les paragraphes ayant fait l'objet d'un vote distinct portent sur des questions politiques qui n'ont pas leur place dans une résolution sur le financement d'une force. C'est pourquoi les délégations au nom desquelles elle s'exprime se sont abstenues. Les paragraphes en question affaiblissent un principe fermement établi – celui de la responsabilité collective du financement des opérations de maintien de la paix.

Les États Membres, dont 23 seulement ont versé la totalité de leurs quotes-parts de financement de la FINUL, sont instamment invités à verser leurs contributions dans les meilleurs délais.

73. **M. Vassilakis** (Grèce), parlant au nom des pays de l'Union européenne, dit que ceux-ci se sont abstenus lors du vote sur le quatrième alinéa du préambule et sur les paragraphes 3, 4 et 14 du dispositif, mais ont voté pour l'ensemble du projet de résolution. Nul n'ignore leur position sur la question, qu'ils ont eu l'occasion d'exposer à maintes reprises.

**Point 128 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (suite) (A/C.5/57/L.67)**

*Projet de résolution A/C.5/57/L.67*

74. **M<sup>me</sup> Wahab** (Indonésie) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.67 au nom du Président.

75. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.67 est adopté.*

76. **M. Elnaggar** (Égypte) dit que sa délégation souhaite appeler l'attention sur les réserves exprimées par le Comité consultatif (A/57/772/Add.5) au sujet des frais de transmissions et d'informatique prévus pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Comme le Comité le fait observer, il est étonnant que des crédits additionnels soient demandés à ce titre au moment où la Mission réduit ses activités et force est de constater que le Secrétariat n'a pu répondre de manière convaincante aux questions des États Membres. Il faut espérer que les observations du Comité consultatif seront prises en considération lors de l'élaboration des budgets futurs de la MINUK et d'autres opérations de maintien de la paix.

77. **M. Vassilakis** (Grèce), parlant au nom des pays de l'Union européenne, demande instamment au Secrétariat de prendre note des observations du Comité consultatif concernant les prévisions de dépenses de la MINUK relatives aux transmissions et à l'informatique (A/57/772/Add.5, par. 40 et 41).

**Point 129 de l'ordre du jour : Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental et de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (suite) (A/C.5/57/L.80)**

*Projet de résolution A/C.5/57/L.80*

78. **M<sup>me</sup> Samayoa-Recari** (Guatemala) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.80 au nom du Président.

79. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.80 est adopté.*

**Point 130 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (suite)** (A/C.5/57/L.66)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.66*

80. **M. Elkhuisen** (Pays-Bas) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.66 au nom du Président.

81. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.66 est adopté.*

**Point 131 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (suite)** (A/C.5/57/L.87)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.87*

82. **M. Dragulescu** (Roumanie), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.87.

83. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.87 est adopté.*

**Point 132 de l'ordre du jour : Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité**

**a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (suite)** (A/C.5/57/L.81)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.81*

84. **M<sup>me</sup> Buchanan** (Nouvelle-Zélande) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.81 au nom du Président.

85. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.81 est adopté.*

**Point 134 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (suite)** (A/C.5/57/L.82)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.82*

86. **M. Pulido** (Venezuela) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.82.

87. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.82 est adopté.*

**Point 135 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (suite)**

(A/C.5/57/L.83)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.83*

88. **M<sup>me</sup> Aguinaldo** (Philippines) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.83 au nom du Président.

89. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.83 est adopté.*

**Point 142 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (suite)** (A/C.5/57/L.69)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.69*

90. **M. Kendall** (Argentine), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.69.

91. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.69 est adopté.*

**Point 143 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (suite)** (A/C.5/57/L.68)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.68*

92. **M. Getachew** (Éthiopie), Rapporteur, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.68.

93. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.68 est adopté.*

**Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (suite)** (A/C.5/57/L.95)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.95*

94. **M. Cano** (Nicaragua) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.95 au nom du Président.

95. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.95 est adopté.*

**Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (suite)** (A/C.5/57/L.75)

*Projet de résolution A/C.5/57/L.75*

96. **M<sup>me</sup> Stanley** (Irlande) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.75 au nom du Président.

97. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.75 est adopté.*

**Point 126 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)**

*Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix*

*Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (A/C.5/57/38)*

98. M<sup>me</sup> Pollard (Directrice de la Division du financement des opérations de maintien de la paix), présentant la note du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (A/C.5/57/38), dit que les montants à répartir pour les différentes missions de maintien de la paix, y compris la part destinée au compte d'appui et à la Base de soutien logistique, sont indiqués dans l'annexe de ce document.

99. Le Président considère que la Commission souhaite prendre note des renseignements communiqués par le Secrétariat dans le document A/C.5/57/38.

100. *Il en est ainsi décidé.*

**Point 126 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)**

**Point 131 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (suite)**

**Point 136 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (suite)**

**Point 137 de l'ordre du jour : Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (suite)**

**Point 138 de l'ordre du jour : Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (suite)**

**Point 139 de l'ordre du jour : Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (suite)**

**Point 140 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II (suite)**

**Point 141 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Mozambique (suite)**

**Point 144 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti (suite)**

**Point 145 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (suite)**

**Point 146 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda (suite)**

**Point 148 de l'ordre du jour : Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile (suite)**

**Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (suite)**

**Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (suite)**

*Projet de résolution A/C.5/57/L.89*

101. M. Dragulescu (Roumanie), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/57/L.89 sur les missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé.

102. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.89 est adopté.*

103. M. Vassilakis (Grèce), parlant au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie) et des pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie), ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège, précise que les trois dernières lignes du paragraphe 3 du projet de résolution ne posent pas de conditions à la restitution des soldes des missions mais ont un simple caractère explicatif. Il espère donc que le délai fixé sera respecté.

**Point 111 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure*

*Projet de décision A/C.5/57/L.96*

104. **M. Kendall** (Argentine), Vice-Président, rappelle que sa délégation a coordonné les consultations sur deux questions relevant du point 112 de l'ordre du jour et faisant l'objet, d'une part, du rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/C.5/57/35), d'autre part, de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies (A/57/442). Il a été proposé d'en reporter l'examen à la cinquante-huitième session. Il souhaiterait qu'elles soient alors examinées en priorité.

105. **M. Wittmann** (États-Unis d'Amérique) souscrit à la demande du représentant de l'Argentine.

106. *Le projet de décision A/C.5/57/L.96 est adopté.*

**Clôture des travaux de la Cinquième Commission pour la deuxième partie de la reprise de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale**

107. **Le Président** déclare que la Cinquième Commission a terminé ses travaux pour la deuxième partie de la reprise de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 18 h 10.*